FEDERATION DES SERVICES PUBLICS
la cgt
NMCA
NICE METROPOLE COTE D'AZUR

SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr ***Site internet : cgtnmca.fr*** ***Page facebook : @cgtnmca***

Nice, le 3 mars 2022

Objet : Préavis de grève, de 0h à 24h, le jeudi 17 mars 2022

Monsieur le Maire-Président,

La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien changer la nature de la Fonction Publique Territoriale, et le gouvernement utilise des moyens de grande ampleur afin d'atteindre ce but.

Après de nombreuses interpellations et mobilisations des salariés du secteur public, il est déplorable de constater une absence totale de réponse de la part du gouvernement.

Pourtant, les agents de la Fonction Publique Territoriale, répondent toujours présents, et ce malgré un état d'épuisement évident et un manque de moyens considérable qui met à mal la qualité du Service Public.

Il est urgent de réagir, il en va de la survie des Services Publics, ce qui fait la force vive de notre pays, comme l'a reconnu Monsieur le Président, et permet à l'État de tenir en cas de crise. Il serait plus que temps de ne pas l'oublier et d'honorer de si belles paroles.

Nous en sommes loin.

Le gouvernement prévoit de faire passer une ordonnance portant « Codification » du statut, ce qui implique le passage des droits collectifs à des droits renégociables attachés à la collectivité ou à l'administration. C'est la fin du droit à la carrière, aux avancements, la fin des commissions de réforme, des instances paritaires, du Conseil supérieur de la Fonction Publique Territoriale, c'est l'ouverture à marche forcée de la mise en concurrence entre salariés, contractuels et fonctionnaires.

Le but : aller vers une privatisation massive, transformant de fait un système fondé sur l'égalité de traitement des usagers et des agents en un système Ubérisé, privatisé, concurrentiel...

Ce n'est pas au virus que l'exécutif a déclaré la guerre, c'est aux services publics territoriaux… et aux agents chargés de les mettre en œuvre ! On leur vole des congés, on restreint leur droit de grève, on leur impose les 1607 heures, on casse le statut, on remet en cause des « bénéfices » qui permettait de compenser l'écart des salaires Public/Privé et séduisait les travailleurs arrivant sur le marché du travail. Cette loi devrait être nommée « Loi de casse de la Fonction Publique Territoriale ! »

Les premiers de corvées sont en colère !

Nous avons d'autres choix : une autre répartition des richesses, un autre modèle de société, un autre système de développement économique, soucieux de la planète et de ceux qui l'habitent. Nous devons

défendre notre modèle de Fonction Publique qui est la clé de voûte de notre modèle social, préservant en toutes circonstances l'intérêt général.

C'est pourquoi la CGT, rejointe par l'UNSA, la FSU, Solidaires, la FA-FP, la CFECGC et la CFTC, appelle les agents publics des trois versants à une journée de grève et de manifestations le 17 mars pour revendiquer :

- L'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique ;
- 10 % de temps de travail en moins pour un temps de travail hebdomadaire à 32 heures ;
- Le dégel du point d'indice et 10% d'augmentation immédiate de sa valeur pour le rattrapage des dix dernières années ;
- 10% d'effectif supplémentaire ! C'est 500 000 emplois à créer, de suite, et un plan de création massive de postes de fonctionnaires car les besoins sont importants dans toutes les collectivités ;
- L'abrogation du jour de carence ;
- L'abandon des projets de réforme en cours de loi 3DS.

Par ailleurs, le syndicat CGT NMCA portera, une nouvelle fois, ses revendications locales afin de garantir un Service public de qualité répondant aux besoins de la population, notamment :

- Obtenir l'égalité professionnelle femmes-hommes par la mise en place immédiate d'une vraie politique de réduction des différences de revenus et d'avancements ;
- Ouvrir de réelles négociations sur le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) imposé dans nos 3 entités ;
- Permettre aux agents à temps non complet d'accéder à des temps complets ;
- Garantir une véritable équité de traitement des agents en termes d'avancement et de promotions internes ;
- Maintenir le volume horaire annuel actuel dans notre collectivité ;
- Rétablir le congé libérable, ainsi que la prime de départ à la retraite ;
- Augmenter l'indemnité de résidence à 3 % du traitement de base pour compenser la cherté du logement dans notre département.

Aussi, afin de permettre aux agent·e·s de défendre leur santé, leur emploi, et d'améliorer leurs conditions de travail, notre syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur, dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du jeudi 17 mars 2022.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général

Hugues JEFFREDO